

■ **Daniel Reinhard**, à Soyhières, CH-670.1.003.322-2, Exploitation du cabaret 'Le Yacht-Club', Raison individuelle (FOSC no 71 du 14. 04. 2004, p. 10, publ. 2211716). Par jugement du 22.02.2007, le Président du Tribunal 4 de Bern-Laupen à Berne a prononcé la faillite du titulaire. L'exploitation ayant cessé, la raison est radiée d'office.

Journal no 309 du 05.03.2007
(03831334 / CH-670.1.003.322-2)